

Entreprises

Les Trois Suisses : créneau vert

Des entreprises commencent à prendre des engagements volontaires de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Pas simplement une question d'éthique ou d'image. Il faut aussi anticiper sur les futures réglementations. Exemple, la société Trois Suisses, dans le nord de la France.

Entretien avec Rémi Souchon

Chargé de mission environnement au sein du groupe Trois Suisses

En octobre 1996, la société française de vente par correspondance Trois Suisses a signé avec le ministère de l'Environnement une convention aux termes de laquelle elle s'engage à réduire de 25 % avant 2001 ses émissions de dioxyde de carbone. Fin 1997, une douzaine d'entreprises françaises avaient déjà répondu présentes à l'appel des pouvoirs publics de souscrire à des engagements volontaires, dont les groupes Péchiney, Elf et Usinor. « *L'effet de serre est l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle et notre devoir est de contribuer à bien gérer le capital que nous empruntons aux générations futures* », assure Rémi Souchon.

Les Trois Suisses avaient commencé, à partir de 1991, par proposer des produits portant un label vert et leurs catalogues offrent depuis 1995 un étiquetage comparatif de la consommation énergétique des réfrigérateurs et congélateurs. « *Donner des signes clairs au consommateur était l'une des recommandations de l'Agenda 21 mais ce n'est pas encore un critère d'achat pour notre clientèle.* » L'impact de cet étiquetage a été plus important du côté des constructeurs, qui proposent désormais dans leur gamme des appareils moins énergivores. Rémi Souchon regrette que les consommateurs soient aussi peu mobilisés dans la définition des écolabels. Ils sont pourtant le fruit de négociations paritaires entre pouvoirs publics, industriels et associations de consommateurs. Ces dernières, à qui on reconnaît une voix au chapitre, pourraient jouer un rôle plus important pour améliorer les critères d'attribution de ces labels.

La convention signée avec le ministère de l'Environnement représente un nouveau pas, puisqu'il s'agit cette fois de modifier les processus de production de l'entreprise. C'est dans le domaine du transport qu'il a été choisi de faire porter l'effort car, indique Rémi Souchon, « *c'est celui où la consommation énergétique tend à croître le plus. Notre volonté est de nous inscrire à*

l'opposé d'une gestion au fil de l'eau ». Le transport combiné se développe peu à peu tant pour les approvisionnements que pour la distribution. Les containers en provenance de Rotterdam arrivent désormais par bateau puis sont acheminés jusqu'à Lille par le train. Même chose côté distribution : les colis à destination de Montpellier ou de Marseille empruntent le rail puis la route. Autres choix stratégiques : l'achat de véhicules de service roulant au gaz de plomb liquide (GPL) au fur et à mesure du remplacement du parc auto et l'usage de fourgonnettes électriques pour les livraisons, pour l'instant testé dans six villes de France en partenariat avec l'Ademe et EDF. Impossible cependant de trouver sur le marché des camions roulant au gaz naturel de ville (GNV). Les Trois Suisses se sont heurtés au refus de Renault de produire ce type de véhicule, alors que la firme au losange propose déjà des autobus au GNV. Il a donc fallu concevoir en association avec l'Ademe, Gaz de France et la région un prototype - payé au prix fort - équipé d'un moteur américain et qui sera mis en service à la fin de l'année 1998.

Les Trois Suisses misent aussi sur les énergies renouvelables : deux éoliennes de 300 kw sont en service et une chaudière à bois déchiqueté provenant des déchets de scieries alimente le centre de tri des marchandises. Enfin, l'entreprise incite ses salariés à recourir au covoiturage ou à prendre le vélo pour venir travailler.

Le coût de ces investissements pour les Trois Suisses ? « *Nous n'avons pas de budget pour l'environnement*, indique Rémi Souchon. *Toutes ces dépenses correspondent à des économies réalisées sur d'autres postes, notamment l'emballage.* » Et leur rentabilité ? « *Il est pour l'instant difficile de chiffrer les gains, mais il est certain que nous anticipons sur les coûts futurs. Lors de la signature du décret de 1994 sur les déchets industriels banaux, nous nous étions déjà mis en conformité. Il est probable qu'en matière de circulation et d'émissions de gaz à effet de serre, nous devrons nous plier un jour à des réglementations plus strictes. Et ce jour là, nous, nous serons prêts.* » ▲

Propos recueillis par A. R.